

Gouvernement du Québec

Décret 49-2025, 23 janvier 2025

CONCERNANT la nomination de madame Anny Bernier à titre de sous-registraire du Québec et de madame Marie Poudrier à titre de sous-registraire adjointe du Québec

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 7 de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19) le gouvernement nomme, parmi les sous-ministres associés, le sous-registraire du Québec et peut aussi nommer, parmi les autres fonctionnaires du ministère, des sous-registres adjoints;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 49-2021 du 20 janvier 2021 madame Marjorie Forgues a été nommée sous-registraire du Québec et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 49-2021 du 20 janvier 2021 madame Delphine Brunet-Asselin a été nommée sous-registraire adjointe du Québec et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Anny Bernier, sous-ministre associée, ministère de la Justice, soit nommée sous-registraire du Québec à compter des présentes, en remplacement de madame Marjorie Forgues;

QUE madame Marie Poudrier, avocate, ministère de la Justice, soit nommée sous-registraire adjointe du Québec à compter des présentes, en remplacement de madame Delphine Brunet-Asselin.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

84901

